

SEANCE DU JEUDI 15 NOVEMBRE 2007

DATE DE CONVOCATION :
DATE D'AFFICHAGE : 9/11/2007

8/11/2007 **NOMBRE DE CONSEILLERS : 11**
PRESENTS : 11
VOTANTS : 11

L'an deux mil sept le jeudi quinze novembre à 20 h 30 le conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur ROCHER Joseph, Maire.

Etaient présents : M. BARRAIS Philippe, Mme HIVERT Marie-Claude et M. HUCHEDÉ Michel, Adjoint, M. CORNÉE Hervé et ROCHER Jean-Luc, MME DORGÈRE Marie-France, M. ROCHER Marc, MME MEIGNAN Géraldine, M. HERMAGNÉ Victor et M. THUMERELLE Jean-Marie

Etaient absents excusés
Etait absent non excusé

Formant la majorité des membres en exercice, Madame MEIGNAN a été élue secrétaire.

OBJET : THT

Monsieur Le Maire informe les conseillers municipaux que préalablement à la réunion du 15 novembre au matin en préfecture, les maires de la Mayenne (*Juvigné, La Gravelle, St Pierre La Cour, St Berthevin La Tannière, La Dorée, Fougerolles, Lévaré, Carelles, La Croixille, Bourgon, Montaudin, Larchamp, Ernée, St Cyr le Gravelais, St Pierre des Landes et Beaulieu sur Oudon*) concernés par le projet de construction de la ligne THT Cotentin-Maine se sont concertés en préfecture le mercredi 14 novembre et ont pris la position commune et solidaire sur les points suivants :

- Rappel que toutes les municipalités se sont prononcées contre le projet et confirment leur délibération en invoquant le principe de précaution
- Non validation des comptes-rendus qui laissent penser qu'une véritable concertation ait eu lieu : aucune municipalité n'a validé les projets présentés ni ne reconnaît le fuseau soi-disant de moindre sensibilité
- Demande d'application des engagements de M^{me} KOSCIOSKO-MORISSET, Secrétaire d'Etat à l'Ecologie en présence d'une délégation des maires conduites par le député Yannick FAVENNEC à savoir :
 - Prorogation du projet à fin juin 2008
 - désignation d'un cabinet d'expertise indépendant en lieu et place de RTE.

Dans le contexte actuel

Plus aucune rencontre individuelle avec RTE n'est acceptée, ce sont tous les maires de la Mayenne concernés qui se réuniront en même temps et d'un commun accord à Ernée.

Suivent les signatures de tous les maires de la Mayenne.

La réunion du 15 novembre en préfecture avait pour objet de répondre aux questions des maires concernés de la Mayenne et de l'Ille et Vilaine. RTE a répondu comme a son habitude à toutes les questions posées mais n'a pas donné de nouvelles précisions sur le projet, ni tracé plus précis.

Les comptes-rendus de ces réunions en préfecture seront mis en ligne sur le site de la DRIRE des Pays de la Loire.

OBJET : PRIMES DE FIN D'ANNEE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de fixer le montant net des primes de fin d'année 2007, pour chacun des agents communaux comme suit :

Le montant total net alloué à tous les agents s'élève à **2507.00 €** et le montant brut à 2925.00 €
Les primes de fin d'année seront versées avec le salaire du mois de novembre 2007.

OBJET : EMRUNT LOTISSEMENT COTEAU DU DOMAINE

Le Conseil Municipal DECIDE de contracter un emprunt de 190000 € pour le lotissement le Coteau du Domaine selon les conditions suivantes : Taux Fixe sans IRA avec remboursement partiel autorisé et d'une durée de 7 ou 10 ans. Il est décidé de faire appel aux caisses suivantes : Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Crédit Foncier de France, Caisse d'Epargne, Caisse des Dépôts et Consignations.

OBJET : DIVERS

LOGEMENT INSTITUTEURS : Monsieur Le Maire, fait part d'un courrier des instituteurs informant de la libération de leur logement aux grandes vacances, mais de leur choix de rester instituteurs à Beaulieu sur Oudon.

IMPASSE DU BORDAGE : du gravier est resté depuis les travaux de voirie 2^{ème} phase, il est décidé de demander à EUROVIA s'ils peuvent passer la balayeuse.

GROUPAMA : Le Conseil accepte le remboursement de la bouche d'incendie et charge monsieur le maire d'encaisser les 2 chèques correspondants.

FERRAILLE : La ferraille du pont de la Rousselière est laissée à l'entreprise LAURENT chargée d'effectuer la réparation.

CHARTRE DDE : Le conseil municipal ACCEPTE la charte DDE définissant les modalités d'échange et de responsabilités entre la commune et la DDE.

DEVIS SAB'ELEC : Un devis de 400 € HT est présenté et accepté pour l'installation électrique de 4 boutons minuteurs pour lampe extérieure (3 pour la salle des fêtes et un pour la mairie).